

RCS : MANOSQUE

Code greffe : 0401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MANOSQUE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1989 B 00045

Numéro SIREN : 350 551 255

Nom ou dénomination : MENUISERIE BASSANELLI M.B.B.

Ce dépôt a été enregistré le 13/07/2021 sous le numéro de dépôt 2330

Désignation de l'entreprise : <b>MENUISERIE BASSANELLI M.B.B.</b>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <b>12</b>					
Adresse de l'entreprise : <b>ZA Les Bastides Blanches</b>		Durée de l'exercice précédent * <b>12</b>					
Numéro SIRET * <b>055125500044</b>			Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N, clos le, <b>31122020</b>	N-1 <b>31122019</b>				
		Brut <b>1</b>	Amortissements, provisions <b>2</b>				
		Net <b>3</b>	Net <b>4</b>				
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I) AA					
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB		AC			
		Frais de développement* CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires AF	4 785	AG	4 785		
		Fonds commercial (1) AH	12 000	AI		12 000	
		Autres immobilisations incorporelles AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	9 953	AC	7 613	2 340	
		Constructions AP	106 788	AC	66 846	39 941	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	21 217	AS	21 217		
		Autres immobilisations corporelles AT	159 158	AU			
		Immobilisations en cours AV		AW			
		Avances et acomptes AX		AY			
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT		
			Autres participations CU		CV		
Créances rattachées à des participations BB				BC			
Autres titres immobilisés BD			3 276	BE		3 276	
Prêts BF		BG					
Autres immobilisations financières * BH	5 625	BI		5 625			
<b>TOTAL (II)</b> BJ		<b>322 802</b>	<b>BK</b>	<b>171 528</b>	<b>151 274</b>		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL		BM	13 882		
		En cours de production de biens BN		BO			
		En cours de production de services BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis BR		BS			
		Marchandises BT		BU			
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	900	BW		900	
		Clients et comptes rattachés (3) * BX	31 637	BY		31 637	
		Autres créances (3) BZ	24 570	CA		24 570	
		Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC			
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : ..... ) CD	200 701	CE		200 701
Disponibilités CF	538 286		CG		538 286		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) * CH	4 176	CI		4 176		
	<b>TOTAL (III)</b> CJ	<b>814 151</b>	<b>CK</b>	<b>814 151</b>	<b>740 627</b>		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW						
	Primes de remboursement des obligations (V) CM						
	Ecart de conversion actif * (VI) CN						
	<b>TOTAL GENERAL (I à VI)</b> CO	<b>1 136 953</b>	<b>1A</b>	<b>171 528</b>	<b>965 425</b>	<b>924 274</b>	
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété: *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

Désignation de l'entreprise <b>MENUISERIE BASSANELLI M.B.B.</b>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N.	Exercice N-1	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : .....42.000..... )	DA	42 000	42 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	13 000	13 000
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC		
	Réserve légale (3)	DD	4 200	4 200
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG	634 663	560 646
	Report à nouveau	DH		
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	<b>52 985</b>	<b>74 017</b>
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	<b>746 848</b>	<b>693 863</b>
<b>Autres fonds propres</b>	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	<b>TOTAL (II)</b>	DO		
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	<b>TOTAL (III)</b>	DR		
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		4 681
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV	18 221	34 393
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	65 825	90 676
	Dettes fiscales et sociales	DY	67 995	44 731
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA	6 331	198	
Compte régul.	EB	60 205	55 731	
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	<b>218 578</b>	<b>230 411</b>	
Ecarts de conversion passif *	ED			
<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>	EE	<b>965 425</b>	<b>924 274</b>	
<b>RENVIS</b>	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	218 578	230 411	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

		Exercice N			Exercice (N-1)		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
Désignation de l'entreprise : <b>MENUISERIE BASSANELLI M.B.B.</b> Néant <input type="checkbox"/>							
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC			
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD	FE	FF			
		FG	FH	FI	1 231 653	1 290 495	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	FK	FL	1 231 653	1 290 495	
	Production stockée *			FM			
	Production immobilisée *			FN			
	Subventions d'exploitation			FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)			FP	(687)	440	
	Autres produits (1) (11)			FQ	17	33	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				FR	<b>1 230 984</b>	<b>1 290 969</b>
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS			
	Variation de stock (marchandises) *			FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU	622 735	645 985	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			FV	(7 351)	858	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	132 934	156 538	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	9 963	9 778	
	Salaires et traitements *			FY	236 185	229 064	
	Charges sociales (10)			FZ	126 581	127 969	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements*} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$			GA	34 862	18 275
					GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC		
	Autres charges (12)			GD			
	<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>				GE	10 338	9 441
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>				GF	<b>1 166 246</b>	<b>1 197 907</b>	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GG	64 738	93 062	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GH			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GI			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GJ			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GK			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GL	12 887	640	
	Différences positives de change			GM			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GN			
<b>Total des produits financiers (V)</b>				GO			
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GP	12 887	640	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GQ			
	Différences négatives de change			GR	23	165	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GS			
	<b>Total des charges financières (VI)</b>				GT		
<b>2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GU	<b>23</b>	<b>165</b>	
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GV	<b>12 864</b>	<b>475</b>	
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GW	<b>77 601</b>	<b>93 537</b>	

Désignation de l'entreprise <b>MENUISERIE BASSANELLI M.B.B.</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	71 975
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	<b>71 975</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	2 189
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	72 956
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	928
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	<b>75 145</b>
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	<b>(3 170)</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	21 447
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	<b>1 315 846</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	<b>1 262 861</b>
<b>5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)</b>		HN	<b>52 985</b>
<b>RENVIS</b>	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		1G	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	14 862
		HQ	38 627
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC	
		RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	(687)
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) de l'exploitant (13)	A2	41 257
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	10 306	
(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 4 979 obligatoires A9 36 278 dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	A5	75 397	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Produit de cession des actifs cédés		71 975	
Valeur nette comptable des actifs cédés	72 956		
Solde Taxe apprentissage 2019 (13 %)	139		
Diverses régularisations	19		
Indemnisation sinistre	2 031		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

## Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **965 425 euros**
  
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
  - un total produits de **1 315 846 euros**
  - un total charges de **1 262 861 euros**
  
  - dégage un résultat de **52 985 euros**

L'exercice considéré :

- débute le **01/01/2020**
- finit le **31/12/2020**
- et a une durée de **12 mois**.

Les notes (ou tableaux ) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **MENUISERIE BASSANELLI M.B.B.** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **965 425 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 315 846 euros** et un total **charges** de **1 262 861 euros**,dégageant ainsi un **résultat** de **52 985 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2020** et finit le **31/12/2020**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

## Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

## Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2020
<b>Charges constatées d'avance - EXPLOITATION</b>			<b>4 176</b>
Elcia	01/12/2020 30/11/2021	996	
Suderiane - Informatique	01/03/2020 08/02/2021	350	
Suderiane	01/02/2020 31/01/2021	15	
Diac	09/12/2021 08/01/2021	92	
Diac	20/12/2020 19/01/2021	332	
CM-CIC Leasing	01/01/2021 31/03/2021	300	
Crédit bail master	01/01/2019 19/12/2021	2 091	
<b>Charges constatées d'avance - FINANCIERES</b>			
<b>Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES</b>			
<b>TOTAL</b>			<b>4 176</b>

--

# Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2020

<b>Total des Charges à payer</b>		<b>53 194</b>
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>		<b>3 449</b>
<i>Fournisseurs - Fact non parv</i>	<i>3 449</i>	
<b>Dettes fiscales et sociales</b>		<b>44 314</b>
<i>Personnel - Autres ch. à payer</i>	<i>30 000</i>	
<i>Organismes soc - Autres CAP</i>	<i>13 800</i>	
<i>Etat- Charges à payer</i>	<i>514</i>	
<b>Autres dettes</b>		<b>5 431</b>
<i>Autres avoirs à établir</i>	<i>5 431</i>	

## Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2020
<b>Produits constatés d'avance - EXPLOITATION</b> Divers acomptes 2020 pour des travaux 2021		60 205	60 205
<b>Produits constatés d'avance - FINANCIERS</b>			
<b>Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS</b>			
<b>TOTAL</b>			<b>60 205</b>

--

\* (Ne pas reporter le montant des centimes)

Désignation de l'entreprise		MENUISERIE BASSANELLI M.B.B.										Néant <input type="checkbox"/>	
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations									
		1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence				2				Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8		D9					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	16 785	KE		KF					
CORPORELLES	Terrains			KG	9 953	KH		KI					
	Constructions	Sur sol propre	[ Dont Composants L9 ]	KJ		KK		KL					
		Sur sol d'autrui	[ Dont Composants M1 ]	KM		KN		KO					
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[ Dont Composants M2 ]	KP	106 788	KQ		KR					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	[ Dont Composants M3 ]	KS	21 217	KT		KU					
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	44 693	KW		KX	1 974				
		Matériel de transport *		KY	98 208	KZ		LA	71 975				
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	31 314	LC		LD	1 497				
	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG					
		Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ					
	Autres immobilisations corporelles	Avances et acomptes		LK		LL		LM					
		TOTAL III		LN	312 173	LO		LP	75 446				
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T						
	Autres participations		8U		8V		8W						
	Autres titres immobilisés		1P	3 276	1R		1S						
	Prêts et autres immobilisations financières		1T	5 625	1U		1V						
	TOTAL IV		LQ	8 901	LR		LS						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			ØG	337 859	ØH		ØJ	75 446					
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence							
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice							
		1		2		3		4					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	IN		CØ		DØ		D7					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	IO		LV	16 785	LW	16 785	1X					
CORPORELLES	Terrains	IP		LX	9 953	LY	9 953	LZ					
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC				
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF				
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés et am des constructions	IS		MG	106 788	MH	106 788	MI				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	21 217	MK	21 217	ML				
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MM	46 667	MN	46 667	MO				
		Matériel de transport	IV		MP	90 503	MQ	79 680	MR				
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	32 811	MT	32 811	MU				
	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX				
		Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		NB				
	Autres immobilisations corporelles	Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF				
		TOTAL III	IY		NG	90 503	NH	297 116	NI				
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		ØW					
	Autres participations	IØ		ØX		ØY		ØZ					
	Autres titres immobilisés	I1		2B	3 276	2C	3 276	2D					
	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E	5 625	2F	5 625	2G					
	TOTAL IV	I3		NJ	8 901	NK	8 901	2H					
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	90 503	ØL	322 802	ØM					

Exercice N clos le : 31 12 20 20

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **MENUISERIE BASSANELLI M.B.B.**Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations  1	Augmentation du montant des amortissements  2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)  5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
<b>10</b> <b>TOTAUX</b>						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

**CADRE B****DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE .....	
2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE .....	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE .....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

**AMORTISSEMENTS**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **MENUISERIE BASSANELLI M.B.B.** Néant  \*

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>		CY		EL		EM		EN			
Autres immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>		PE	4 785	PF		PG		PH	4 785		
Terrains		PI	6 617	PJ	995	PK		PL	7 613		
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	60 063	PW	6 784	PX		PY	66 846		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	20 953	QA	264	QB		QC	21 217		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	32 387	QE	5 256	QF		QG	37 643		
	Matériel de transport	QH	4 354	QI	18 777	QJ	17 548	QK	5 584		
Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	25 054	QM	2 786	QN		QO	27 839		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
<b>TOTAL III</b>		QU	149 428	QV	34 862	QW	17 548	QX	166 743		
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>		ØN	154 213	ØP	34 862	ØQ	17 548	ØR	171 528		

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobiliations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements <b>TOTAL I</b>	M9	N1	N2	N3	N4	N5			N6		
Autres immob. incorporelles <b>TOTAL II</b>	N7	N8	P6	P7	P8	P9			Q1		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7			Q8		
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5			R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2			S4		
	Inst. gales, agenc et am des const.	S5	S6	S7	S8	S9			T2		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8			T9		
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5			U7		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3			V5		
	Mat. bureau et inform mobilier	V6	V7	V8	V9	W1			W3		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8			X1		
<b>TOTAL III</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7			X8		
Frais d'acquisition de titres de participations <b>TOTAL IV</b>	NL			NM					NO		
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU			NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW			NY					NZ		
Total général non ventilé (NS + NT + NU)											
Total général non ventilé (NW - NY)											

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**7 PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <b>MENUISERIE BASSANELLI M.B.B.</b>				Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA	
<b>TOTAL GENERAL ( I + II + III )</b>	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UE	UF	
		UG	UG	UH	
		UJ	UJ	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	5 625	UV		UW		5 625			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	31 637		31 637						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO )	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	420		420						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	7 049		7 049					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	13 586		13 586					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	3 514		3 514						
	Charges constatées d'avance	VS	4 176		4 176						
	<b>TOTAUX</b>		VT	<b>66 008</b>	VU	<b>60 383</b>	VV	<b>5 625</b>			
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d' 1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	65 825		65 825						
Personnel et comptes rattachés		8C	30 036		30 036						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	34 315		34 315						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	2 769		2 769						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	875		875						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	18 221		18 221						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	6 331		6 331						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L	60 205		60 205						
<b>TOTAUX</b>		VY	<b>218 578</b>	VZ	<b>218 578</b>						
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	4 681	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.							

Désignation de l'entreprise : <b>MENUISERIE BASSANELLI M.B.B.</b>						Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : <b>31122020</b>	
<b>I. RÉINTEGRATIONS</b>						<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>			
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA		52 985	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	15 944		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	3 920		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX			
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY				
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				I7			21 447	
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7				
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)				I8		
			- imposées au taux de 0 %				ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme				WN		
				- Plus-values soumises au régime des fusions				WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW		
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art.209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3			
<b>TOTAL I</b>						WR		<b>94 296</b>	
<b>II. DÉDUCTIONS</b>						<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B, cadre III)						WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV		
			- imposées au taux de 0 %				WH		
			- imposées au taux de 19 %				WP		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW		
			- imputées sur les déficits antérieurs				XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						16		
Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX			
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .						ZY			
Majoration d'amortissement *						XD			
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations *		Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	
			Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies et octies A)		QV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		1F	
			Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdécies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)		PC	
			Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5	
		Zone de restructuration de la défense (44 terdécies)		PA	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdécies)		XC		
		Zone de développement prioritaire (art.44 septdécies)		PB					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH		
		Créance dégagee par le report en arrière de déficit		ZI					
		Dt déd. exc (art.39 decies A)		YA	Dt déd. exc (art.39 decies B)		YB		
		Dt déd. exc (art.39 decies C)		YC	Dt déd. exc (art.39 decies D)		YD		
		Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL		
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2			
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>						<b>TOTAL II</b>			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						XI		94 296	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XL			
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)</b>						XN		<b>94 296</b>	
						XO		<b>0</b>	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <b>MENUISERIE BASSANELLI M.B.B.</b>										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES (1)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS (1)	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB		- Autres réserves	ZD	105 338		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	74 017				Dividendes	ZE					
	Prélèvements sur les réserves	ØE	31 321		Autres répartitions	ZF							
					Report à nouveau	ZG							
	<b>TOTAL I</b>	ØF	<b>105 338</b>		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	<b>TOTAL II</b>	ZH	<b>105 338</b>					
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier ( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail ) J7				49 527	YQ	30 403						
	- Engagements de crédit-bail immobilier					YR							
	- Effets portés à l'escompte et non échus					YS							
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance					YT	1 825		2 106				
	- Locations, charges locatives ( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois ) J8				44 601	XQ	48 794		47 620				
	- Personnel extérieur à l'entreprise					YU							
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	7 354		7 372				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV							
	- Autres comptes ( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ) ES					ST	74 961		99 441				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	<b>132 934</b>		<b>156 538</b>				
	IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE					YW	3 125		3 120			
- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS					9Z	6 838		6 658					
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					YX	<b>9 963</b>		<b>9 778</b>					
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée					YY	120 405		133 645				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	149 268		153 796				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2020) *					ØB	107 262						
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					ØS							
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK		%		%			
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP					- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Sinon 0				ZR			
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG						
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							RH						
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15%		JK	Plus-values à 0%		JL					
			Plus-values à 19%		JM	Imputations		JC					
	Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15%		JN	Plus-values à 0%		JO					
			Plus-values à 19%		JP	Imputations		JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale				JH	N° SIRET de la société mère du groupe				JJ			

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE ( voie )

CODE POSTAL  VILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

## Capital social

Etat exprimé en euros

		31/12/2020	Nombre	Val. Nominale	Montant
<b>ACTIONS / PARTS SOCIALES</b>	Du capital social début exercice		2 625,00	16,0000	42 000,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	<b>Du capital social fin d'exercice</b>		<b>2 625,00</b>	<b>16,0000</b>	<b>42 000,00</b>

--

**MENUISERIE BASSANELLI M.B.B.**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 42.000 €**  
**Siège social : ZA - Les Bastides Blanches**  
**04220 SAINTE-TULLE**

**R.C.S. MANOSQUE 350 551 255**

***I – PROPOSITION D’AFFECTATION DES RESULTATS DE L’EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2020 A L’ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DES ASSOCIES DU 16 JUIN 2021***

La collectivité des associés décide d’affecter le bénéfice net de l’exercice de 52.984,84 € au poste « autres réserves ».

Conformément aux dispositions de l’article 243 bis de Code général des impôts, la collectivité des associés rappelle qu’aucun dividende n’a été mis en distribution au cours des trois derniers exercices.

***II – CETTE RESOLUTION A ETE ADOPTEE A L’UNANIMITE PAR L’ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DES ASSOCIES DU 16 JUIN 2021***

**Le Gérant**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. Bassanelli', is written over two parallel horizontal lines that serve as a signature line.